

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



SOMMAIRE

5

ÉDITO

6

LE TERRITOIRE
ET SON PROJET

8

ACCOMPAGNER
UNE ÉCONOMIE
ATTRACTIVE,
DURABLE ET
CRÉATRICE
D'EMPLOIS

- Économie
- L'Ampère
- Tourisme

16

AMÉLIORER NOTRE
CADRE DE VIE PAR
LA REVITALISATION
DU TERRITOIRE

- Urbanisme
- Habitat
- Écoquartier
- Mobilités
- Voirie
- Espaces verts

26

ADAPTER NOTRE
QUALITÉ DE VIE
AVEC DES SERVICES
POUR TOUS

- Famille
- Santé et action sociale
- France services
- Culture
- Équipements sportifs

42

FAIRE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
UN LEVIER DE
DÉVELOPPEMENT DU
TERRITOIRE

- Énergie
- Bâtiments
- Eau et assainissements
- Déchets

50

GOVERNANCE ET
SERVICES SUPPORTS

- Gouvernance
- Communication et relations institutionnelles
- Travaux communaux et manifestations
- Ressources Humaines
- Finances

ÉDITO

L'année passée, nous avons fêté les 10 ans de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

En 2014, les anciennes Communautés de Communes de Villaines-la-Juhel et des Avaloirs se sont réunies pour porter encore plus haut les ambitions de notre territoire. Depuis, élus et agents travaillent au quotidien pour vous proposer un service public de proximité et de qualité, tout en faisant face à toujours plus de contraintes réglementaires et financières.

En 2024, les élus de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs ont tracé une trajectoire claire : anticiper pour ne pas subir. Dans ce Rapport d'Activités Annuel, vous retrouverez les principales actions mises en place pour développer notre territoire au bénéfice de ses habitants, tout au long d'une année riche en transitions, nouveautés et dynamisme.

Les réalisations sont nombreuses, elles touchent directement votre quotidien tout en se tournant vers l'avenir. C'est ainsi que notre collectivité s'est engagée dans une démarche volontariste en matière d'urbanisme et d'habitat pour envisager le territoire de demain, avec la fin de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) ou la mise en place d'aides financières et techniques pour l'amélioration de l'habitat privé. Le développement économique reste aussi une priorité avec l'accompagnement de nombreux porteurs de projets et le déploiement du tiers lieu « L'Ampère ». La CCMA assume depuis longtemps une stratégie de transition écologique, celle-ci a été rendue toujours plus concrète en 2024 avec une stratégie d'autoconsommation collective des bâtiments publics et la mise en œuvre d'une année test avant la mise en place de la Redevance Incitative. L'attractivité, c'est aussi l'accès à des services de proximité comme le soutien à l'installation de professionnels de santé ou

l'adoption d'un nouveau Projet Culturel de Territoire.

Vous le constaterez au fil des pages, 2024 est bien une année de réalisations concrètes. Je remercie celles et ceux qui ont contribué à l'action quotidienne de la CCMA. Je pense aux agents qui se sont engagés avec dynamisme dans un Projet d'administration pour rendre notre collectivité encore plus efficace. Les élus du Conseil de Communauté débattent et créent collectivement des consensus au bénéfice des habitants, je tiens à les en remercier personnellement.

Ces belles valeurs du collectif ont été mise à l'honneur lorsque notre territoire a eu le privilège d'accueillir la Flamme Olympique au Belvédère du Mont des Avaloirs. La réussite de cet événement unique dans une vie est à l'image de l'action publique : le travail d'équipe paye car il donne confiance et nous rend plus agile, plus efficient et plus réactif. **Ensemble, jouons collectif ! Ensemble, faisons territoire !**

Diane ROULAND

Présidente de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs



LE TERRITOIRE ET SON PROJET

Au centre d'un carrefour stratégique du Grand Ouest, le territoire du Mont des Avaloirs se trouve à proximité de plusieurs pôles structurants, d'infrastructures permettant les déplacements et de sites incontournables :

- Les villes universitaires d'Alençon, Le Mans, Laval ou Caen à moins d'une heure de route ;
- Les importants réseaux routiers dont la Nationale 12, les autoroutes A28 (Alençon-Le Mans-Tours), A11 (Paris-Le Mans-Nantes) et A81 (vers Rennes) ;
- Les sites touristiques de Saint-Cénéri-le-Gérei (un des Plus Beaux Villages de France) à 15 minutes, la station thermale de Bagnoles-de-l'Orne à 30 minutes ou bien le mythique Mont-Saint-Michel à 1h15.
- La Véloscénie (Paris - Mont-Saint-Michel).

LE PROJET DE TERRITOIRE

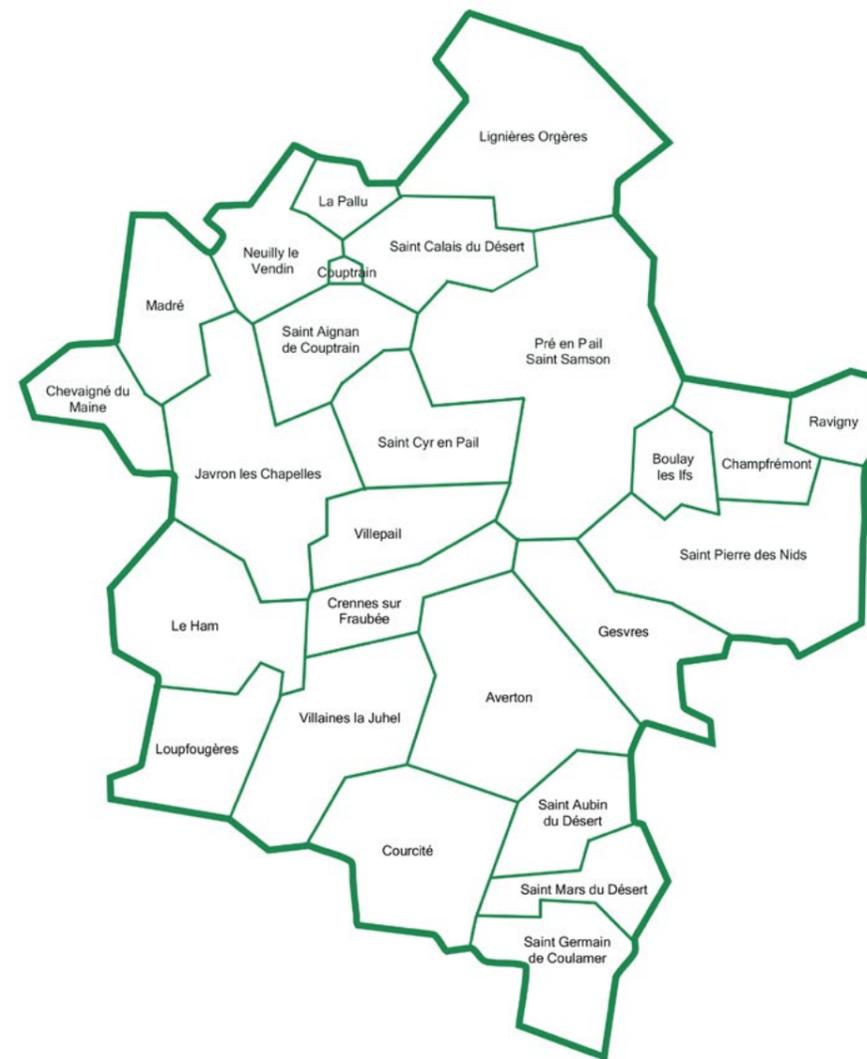
Véritable feuille de route dressée pour la mandature de 2020 à 2026, le projet de territoire de la CCMA fixe des orientations stratégiques, concertées et partagées avec nos Forces vives. Son objectif est clair : définir les principes d'évolutions des politiques publiques pour préparer le territoire de demain.

Le projet de territoire s'articule autour de 4 ambitions majeures :

- Accompagner le développement d'une économie attractive et durable, novatrice et créatrice d'emplois ;
- Revitaliser le territoire, développer et renforcer son attractivité ;
- Adapter notre qualité de vie avec des services pour tous ;
- Faire de la transition écologique un levier de développement, d'attractivité et de résilience au service des acteurs locaux.

LES CHIFFRES CLÉS

- 26 communes
- 15 590 habitants
- 416 mètres, point culminant du Grand Ouest
- 6 zones d'activités
- 93 logements locatifs intercommunaux
- 91 agents
- 11 172 accueils dans les espaces France Services
- 291 km de chemins de randonnées





**ACCOMPAGNER
UNE ÉCONOMIE
ATTRACTIVE,
DURABLE
ET CRÉATRICE
D'EMPLOIS**



ÉCONOMIE

TERRITOIRES D'INDUSTRIE : LA DYNAMIQUE INDUSTRIELLE AU CŒUR DU MONT DES AVALOIRS

Lancé à l'échelle nationale, le programme Territoires d'industrie vise à soutenir la réindustrialisation des territoires en s'appuyant sur les spécificités locales. Dans le territoire du Mont des Avaloirs, cette démarche est mise en place grâce à un plan d'action ambitieux, co-construit avec les entreprises, les collectivités et les partenaires de l'emploi, de la formation et du développement économique. Le programme Territoires d'industrie est piloté localement avec pour objectif de faire du Mont des Avaloirs un espace propice à l'accueil d'activités industrielles, à la création d'emplois et à l'attractivité résidentielle et économique. Il repose sur des principes d'actions concrets : forte stratégie partenariale, proximité avec les entreprises, coopération territoriale et réactivité dans la mise en œuvre.

La CCMA a défini un plan d'actions pour créer un écosystème économique structuré, capable d'attirer, former et fidéliser les talents tout en accompagnant la transition écologique des entreprises :

1. Répondre aux besoins de recrutement des entreprises (co-organisation des « Rencontres de l'Emploi » avec les Communautés de Communes du Nord Mayenne le 29 septembre 2024, rencontres entreprises, mise à disposition de locaux, animations thématiques, etc.)

2. Sensibiliser et accompagner les jeunes (Bourses aux Apprentis, accompagnement éducatif, partenariat renforcé avec la Mission Locale, etc.)

3. Accueillir les nouveaux salariés et dirigeants.

4. Transition énergétique des industriels (démarche de production d'énergie locale partagée, incluant collectivités, entreprises et habitants, etc.)

5. Faciliter la mobilité des salariés (guide de la mobilité, groupe de travail inter-entreprises autour d'une navette Villaines-la-Juhel - Mayenne, animations mobilités, etc.)

6. Hébergement temporaire des salariés (mise en place du dispositif Hébergement Temporaire chez l'habitant avec l'association le Nymphéa par une convention signée en avril 2024).

7. Développement économique et innovation - Création et développement d'un tiers lieu à vocation économique : L'Ampère (recrutement d'une animatrice en mai 2024, programmation d'ateliers, d'afterworks et

L'ÉCONOMIE EN CHIFFRES

- **30** porteurs de projets économiques accompagnés
- **30** Bourses aux Apprentis allouées
- **178** réservations à l'Ampère
- **22** exploitations agricoles accompagnées au titre des PSE

d'événements créant ainsi un réseau au service des entreprises, déploiement du Fab Lab).

8. Offres immobilières pour les entreprises (lancement des projets d'ateliers relais à Villaines-la-Juhel, projet d'aménagement de l'extension de la ZA des Renardières à Javron-les-Chapelles, etc.)

9. Mutualisation des ressources (réflexion sur la mutualisation de formations entre entreprises).

10. Soutien au Centre de Formation et de Promotion Haute Mayenne (CFPHM) créé en 2024, avec les premières formations dès décembre 2024 (Titre Pro TPI) plutôt sur des thématiques industrielles.

LES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (PSE) : UNE DYNAMIQUE LOCALE EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (CCMA) s'engage activement dans la transition écologique de son territoire. Parmi les démarches innovantes mises en œuvre figure le programme de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), un programme expérimental lancé et financé par l'Agence de l'Eau pour lequel la CCMA a candidaté et a été retenu dès 2020 dans le cadre de son Contrat pour la Transition Écologique (CTE). Une initiative qui lie soutien au monde agricole et protection des écosystèmes autour des captages d'eau potable.



Les Paiements pour Services Environnementaux sont un dispositif économique qui rémunère les agriculteurs pour leurs pratiques vertueuses au service de l'environnement. Il s'agit de valoriser les services rendus par les exploitations agricoles tels que :

- La protection de la ressource en eau,
- La préservation de la biodiversité,
- Le stockage du carbone,
- La qualité paysagère.

Le PSE vise à récompenser les exploitants qui adoptent des pratiques bénéfiques pour les écosystèmes, sans nécessairement générer de revenus supplémentaires par le marché classique.

EN 2024, CE SONT :

- **22 exploitations agricoles** du Mont des Avaloirs qui ont été accompagnées,
- Pour un montant total de **110 603,20 €** versés dans le cadre du PSE,
- Autour de **5 captages d'eau** qui sont des zones clés pour la qualité de l'eau potable.

LES CAPTAGES ET EXPLOITATIONS



LES EGOUTELLES
3 exploitations
23 ha

CLAIREFONTAINE
2 exploitations
17 ha

LA PERCHAIE
5 exploitations
91 ha

LA BOURGUELIÈRE
6 exploitations
86 ha

LA PIÉTONNIÈRE
6 exploitations
117 ha





L'AMPÈRE

L'ampère, tiers-lieu innovant situé à Villaines-la-Juhel ouvert en 2023, est conçu pour stimuler la créativité, la collaboration professionnelle et offrir un cadre de travail optimal. Indépendants, télétravailleurs, entrepreneurs ou équipe en quête d'un espace dynamique et fonctionnel y trouvent des solutions adaptées, flexibles et inspirantes.

L'AMPÈRE EN CHIFFRES

- **178 réservations** dont **81** par des professionnels du territoire, **71** par les agents de la CCMA, **26** mises à dispositions gratuites pour les partenaires du champ de l'économie, de l'emploi et de la formation
- **4 ateliers de formation** au Fab Lab
- **5 animations** thématiques à destination des professionnels

UN ÉCOSYSTÈME MODULABLE

L'ampère incarne une nouvelle façon de travailler, alliant innovation et convivialité. C'est l'endroit idéal pour dynamiser son activité professionnelle dans un cadre stimulant.

L'ampère propose une variété d'espaces adaptés :

- Le Connecteur & Le Groupe : salles de réunions équipées d'un vidéo projecteur pour réunions, séminaires, ateliers ou assemblées générales.
- Le Générateur : un espace de coworking favorisant les échanges entre profes-

sionnels de divers horizons.

- L'Électron : bureaux individuels pour travailler solo ou recevoir ses clients ou collaborateurs.
- La Dynamo, La Bobine, Le Circuit : bureaux pépinières pour disposer d'un espace de travail individuel et privatif.
- L'Amplificateur : espaces confidentiels pour des réunions en petits comités ou des appels privés.
- Le Transfo : un Fab Lab équipé de deux imprimantes 3D, d'une découpe laser, d'une brodeuse numérique, d'une surjeteuse, d'une floqueuse numérique et d'une fraiseuse numérique pour concrétiser vos projets et vos prototypes.
- Un lieu fait pour échanger, se détendre, partager

L'ampère met à disposition des équipements modernes :

- Une cuisine équipée, des boissons chaudes à disposition ;
- Un espace d'accueil et de détente ;
- Un espace reprographie : une imprimante, une relieuse, un massicot, une plastifieuse et une agrafeuse ;
- Un studio photo et vidéo sur fond vert ;
- Un écran interactif idéal pour vos visioconférences et vos animations ;
- Des animations régulières : petits-déjeuners, afterworks thématiques et soirées d'entreprises.

Pour tous renseignements, consulter le site de l'ampère : www.lampere.fr

TOURISME

LE TOURISME EN CHIFFRES :

- **291 km** de chemins de randonnées balisés
- **35 parcours** inscrits au programme de jalonnement
- **1 site classé** : les Alpes Mancelles
- **5 Espaces Naturels Sensibles**



UN PLAN DE JALONNEMENT ET DE SIGNALISATION DE RANDONNÉES À 3 ANS POUR MIEUX GUIDER LES RANDONNEURS

Dans le cadre de sa stratégie de valorisation du territoire et d'attractivité, la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a engagé un projet ambitieux de structuration d'une offre de randonnée durable et attractive. Au carrefour de la Normandie et des Pays de la Loire, le territoire bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable, avec notamment le Mont des Avaloirs comme point culminant de l'Ouest de la France et une inscription au sein du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, labellisé Géoparc mondial par l'UNESCO. Appuyé sur un réseau de plus de 291 km de chemins ruraux préservés, le projet vise à qualifier, jaloner et signaler plus de 35 parcours.

L'objectif est de structurer un réseau de sentiers de grande qualité, adaptés aux pratiques tout en répondant aux enjeux de préservation des milieux naturels du Mont des Avaloirs (sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles de la Mayenne, réserves naturelles régionales). Les parcours définis présentent des garanties de qualité et de pérennité et sont en phase avec les attentes des randonneurs :

- Multi-pratiques (pédestre, équestre et VTT)
- 10 km mini - 70% de terre en moyenne et multi-pratique (pédestre / VTT / équestre)
- Sans obstacle - Passage privé exceptionnel avec autorisation de passage ; Les chemins sont inscrits au programme d'entretien des chemins de randonnées de la CCMA.



Randonnée

Pêche

Nature



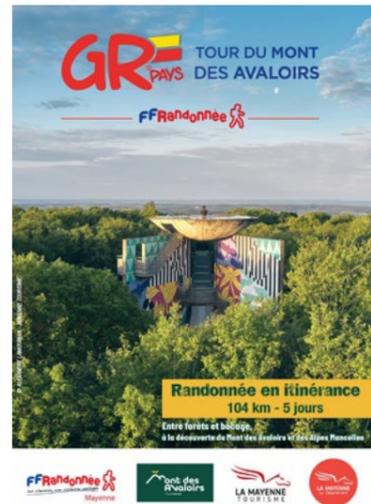
LE « TOUR DE LA RÉSERVE », UN NOUVEAU PARCOURS DE RANDONNÉE À PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON

Inauguré en octobre 2024, et après un partenariat étroit avec le Parc Naturel Régional Normandie Maine, ce circuit d'une longueur de 8,2 km est jalonné d'installations artistiques pour regarder la forêt autrement, mais aussi de 12 étapes thématiques qui permettent de découvrir l'évolution des paysages, l'histoire de la carrière, la restauration de landes, les usages du bocage et les espèces qui l'habitent. Pour ceux qui souhaitent une balade plus courte, un aller-retour de 4 km permet d'accéder à une palissade aménagée pour observer discrètement la faune locale. Pour le jalonnement des boucles au départ du Belvédère, dont le « Tour de la Réserve », la CCMA a investi près de 7 000 € en 2024.



UN TOPOGUIDE POUR LE GR® DE PAYS TOUR DU MONT DES AVALOIRS

Dans le cadre de la valorisation de l'itinéraire de randonnée emblématique du territoire, la CCMA et les trois associations locales de randonnée pédestre (la Sentine, la Rando Pôtéenne, Actions Culturelles et Touristiques de Villaines-la-Juhel) ont travaillé de concert avec le Comité départemental de la Randonnée pédestre de la Mayenne à l'édition d'un topoguide consacré au GR de Pays « Tour du Mont des Avaloirs », boucle de 104 km homologuée en 2021. Grâce à la cartographie, accompagnée de fonds de carte IGN et de descriptifs, le randonneur est guidé « pas-à-pas » tout au long de son parcours. Des textes thématiques permettent de découvrir les richesses du territoire. En complément, l'office de tourisme du Mont des Avaloirs a rédigé en 2024 un carnet spécial recensant les adresses des hébergements touristiques, restaurants, commerces de proximité et points de ravitaillement le long du parcours. Ce travail conjoint de publication traduit la volonté de la Communauté de Communes de s'inscrire dans une démarche de promotion du tourisme durable et de l'itinérance douce, en mettant en valeur les ressources locales et les professionnels du territoire.



LES « ALPES MANCELLES » DEVIENNENT UNE MARQUE DE TERRITOIRE

À l'initiative des élus de la Communauté de Communes de Haute Sarthe Alpes Mancelles, du Mont des Avaloirs et de la Communauté Urbaine d'Alençon et leurs offices de tourisme respectifs, « les Alpes Mancelles » est devenue une marque mise à la disposition des acteurs du tourisme basés sur le territoire. Un partenariat solide s'est noué entre les trois collectivités et leurs offices de tourisme pour protéger l'appellation « les Alpes Mancelles », promouvoir la région et fédérer les professionnels du tourisme. Le territoire concerné par la marque couvre le site historique classé des Alpes Mancelles (1025 ha) réparti sur 5 communes, avec une extension à vingt-deux autres communes limitrophes présentant des caractéristiques géomorphologiques similaires.



UNE RÉSIDENCE ARTISTIQUE, « PRIMA MATERIA », À L'ESPACE NATUREL SENSIBLE SAINT-CALAIS-DU-DÉSERT

Entre avril et juin 2024, la CCMA a accueilli les artistes Mélanie Pasquier et Antoine Birot pour une résidence de cinq semaines intitulée « Prima Materia », au cœur de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Saint-Calais-du-Désert. Cette résidence a été un véritable temps fort de médiation et de création artistique sur le territoire. Elle a permis aux artistes d'explorer la richesse naturelle du site à travers des phases de glanage, de transformation de matières, et de rencontres avec le public. L'approche artistique des deux résidents s'est distinguée par la mise en valeur des éléments collectés dans la nature, transformés selon des procédés variés : phytotypie, carbonisation, distillation, cire, dessin au point, ciselure, et bien sûr bronze. 19 ateliers participatifs ont été proposés pendant cette résidence : 8 scolaires et 11 tout public.





**AMÉLIORER NOTRE
CADRE DE VIE
PAR LA
REVITALISATION
DU TERRITOIRE**



URBANISME

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) a débuté en 2015 et s'est poursuivie jusqu'en 2024, année de son approbation.

L'enquête publique organisée du 5 octobre au 6 novembre 2023, a constitué une étape essentielle dans l'élaboration du PLUi valant SCoT. La commission d'enquête, dans ses conclusions motivées, a émis un avis favorable sur l'abrogation des cartes communales et un avis favorable assorti de deux réserves pour l'approbation du document.

À la suite de l'enquête publique, l'assemblée délibérante de la Communauté de communes a approuvé le document le 22 Février 2024. Ce document de planification régit l'utilisation des sols et encadre le développement territorial, avec pour objectif d'atteindre 17 000 habitants à l'horizon 2031.

Ce document repose sur trois axes stratégiques :

- Favoriser un développement harmonieux en assurant un équilibre entre emploi, habitat, commerces et services,
- Renforcer l'attractivité du territoire en consolidant les pôles structurants et en préservant les bourgs ruraux,
- Inscrire le territoire dans une démarche de développement durable en limitant la consommation énergétique et en veillant à la préservation des paysages.

Le PLUi valant SCoT est opposable depuis le 13 avril 2024, et les règles inscrites dans ce document s'appliquent de manière uniforme à l'ensemble des projets d'aménagement et d'urbanisme sur le territoire.

Le document est disponible en version papier au siège de la CCMA, en format numérique au sein de chaque mairie, et sur le site Géoportail de l'Urbanisme : www.geoportail.gouv.fr.

Depuis fin décembre 2024, la CCMA est accompagnée par l'AURA (Agence Urbaine Région Angvine), afin de mettre en place des observatoires de la consommation foncière et d'être soutenue dans les évolutions futures du PLUi valant SCoT.



AUTORISATION DROIT DES SOLS EN CHIFFRES

- **26 communes** instruite depuis le 13 avril 2024
- **662 dossiers instruits** (523 demandes de travaux et 139 Déclaration d'Intention d'Aliéner)

AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS)

Avant la date d'opposabilité du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), le service ADS instruisait les demandes d'urbanisme pour 20 communes sur 26.

Depuis le 13 avril 2024, date d'opposabilité du PLUi valant SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), le service ADS a repris l'instruction des 6 communes précédemment instruites par la DDT, assurant désormais l'instruction pour l'ensemble des 26 communes du territoire en lien avec les secrétaires de mairie.

Le service ADS a traité en 2024 les autorisations d'urbanisme suivantes :

- 70 Permis de construire (PC), y compris les modificatifs (PCM) et 66 pour maison individuelle (PCMI)
- 349 Déclarations Préalables (DP)
- 3 Permis d'Aménager (PA)
- 11 Permis de Démolir (PD)
- 18 Certificat d'Urbanisme opérationnel (Cub)
- 139 Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)
- 6 Enseignes

Depuis l'opposabilité du PLUi, le Droit de Préemption Urbain (DPU) a été rétabli dans la majorité des communes. Ce droit permet à la collectivité d'acheter en priorité un bien immobilier lors d'une vente. Cela a entraîné une forte augmentation du nombre de Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA), notamment dans les plus grandes communes.

HABITAT

« SOLUTIONS HABITAT », UN NOUVEAU DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'HABITAT PRIVÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Communauté de Communes a mis en place un Guichet Unique de l'Habitat pour accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation, d'amélioration et d'adaptation de leur logement. Ce dispositif, qui intègre les Opérations

Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et l'OPAH-RU (Renouvellement Urbain), a été confié à INHARI pour son animation et son suivi. Afin d'assurer une présence sur le territoire, des permanences hebdomadaires sont tenues par INHARI dans les quatre villes pôles : Javron-les-Chapelles, Pré-en-Pail-Saint-Samson, Saint-Pierre-des-Nids et Villaines-la-Juhel.

L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) font également partie du Guichet Unique de l'Habitat, ils assurent une permanence d'une demi-journée par mois dans les 4 principales communes. L'ADIL apporte un conseil juridique gratuit aux habitants sur les questions liées au logement, aux droits des locataires et propriétaires et notamment de l'aide sur les impayés. Le CAUE propose un accompagnement architectural, notamment pour les projets d'embellissement de façade.

Dès cette première année, 410 premiers contacts (350 propriétaires occupants et 60 propriétaires bailleurs) ont été établis et orientés vers le dispositif correspondant le mieux à leur demande.

L'HABITAT EN CHIFFRES

- **44 dossiers** « Solutions Habitat » accordés (17 pour rénovation énergétique, 2 pour embellissement de façade, 25 pour adaptation à l'autonomie) dont 6 en OPAH-RU (3 à Villaines-la-Juhel et 3 à Pré-en-Pail-Saint-Samson)
- soit **509 430€ par l'ANAH** (Agence Nationale de l'Habitat), 37 639 € par la CCMA et 5 861 € par les communes
- **410 contacts établis**

Solutions Habitat.

des conseils neutres et un service d'accompagnement et de financement pour votre projet de travaux

2024 - 2028



Mont des Avaloirs Communauté de communes avec France Rénov' Le service public pour mieux rénover avec habitat



LES BALADES THERMIQUES

L'OPAH-RU, ciblant les centres-bourgs des quatre villes pôles, bénéficie d'actions renforcées pour lutter contre la vacance et les logements dégradés. L'objectif est d'encourager les propriétaires à améliorer leur logement et sortir le bien de la vacance.

Plusieurs actions ont été menées pour informer les différents acteurs du territoire du dispositif :

- Réunion d'information auprès des secrétaires de mairie,
- Rencontre avec les professionnels du bâtiment,
- Échanges avec les acteurs de l'immobilier : notaires, banques et agents immobiliers,
- Deux balades thermiques à Javron-les-Chapelles et Pré-en-Pail-Saint-Samson, pour sensibiliser les habitants aux enjeux de la rénovation énergétique.



ÉCOQUARTIER DE LA GARE DE PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON

L'ÉCOQUARTIER EN CHIFFRES

- 2 journées d'ateliers
- 1 séminaire de restitution
- 1 plan-guide élaboré

L'ÉCOQUARTIER DE LA GARE, UN PROJET CO-CONSTRUIT

Le projet de réaménagement du secteur de l'ancienne gare de Pré-en-Pail-Saint-Samson a débuté en 2022. Ce projet a été lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Tourisme Durable en 2023 permettant de lancer la démarche Écoquartier. L'année 2024 a été consacrée à l'élaboration du plan-guide du futur écoquartier, un document stratégique qui définit les grandes orientations d'aménagement du site en cohérence avec les 22 engagements de la charte écoquartier.

Ce travail a été mené en collaboration avec le CEREMA, apportant un soutien en ingénierie, ainsi que le cabinet Monono, spécialiste de la concertation, composé d'une architecte et d'un paysagiste/urbaniste.

Le travail a été réalisé en co-construction avec plusieurs acteurs (habitants, commerçants, techniciens, élus) impliqués lors des ateliers et séminaires locaux.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2024

ATELIER 1 : Phase de diagnostic (juin) : organisation de parcours commentés à pied et à vélo pour analyser le site et ses abords, ainsi que des tables rondes thématiques sur la mobilité, l'accessibilité, les ambiances, paysages, usages, loisirs et le tourisme.

ATELIER 2 : Phase ébauche du plan-guide (septembre) : ateliers thématiques dédiés aux ambiances, à la signalétique, aux phasages et aux scénarios d'évolution du site. Un chantier de préfiguration a été mis en place avec la création d'une liaison signalétique entre le centre-bourg et la voie verte.

ADOPTION DU PLAN-GUIDE PAR LES ÉLUS (NOVEMBRE) : validation du document

SÉMINAIRE LOCAL DE RESTITUTION (DÉCEMBRE) : présentation du plan-guide, échanges avec les habitants, balade sur les lieux pour imaginer les scénarios d'aménagement.

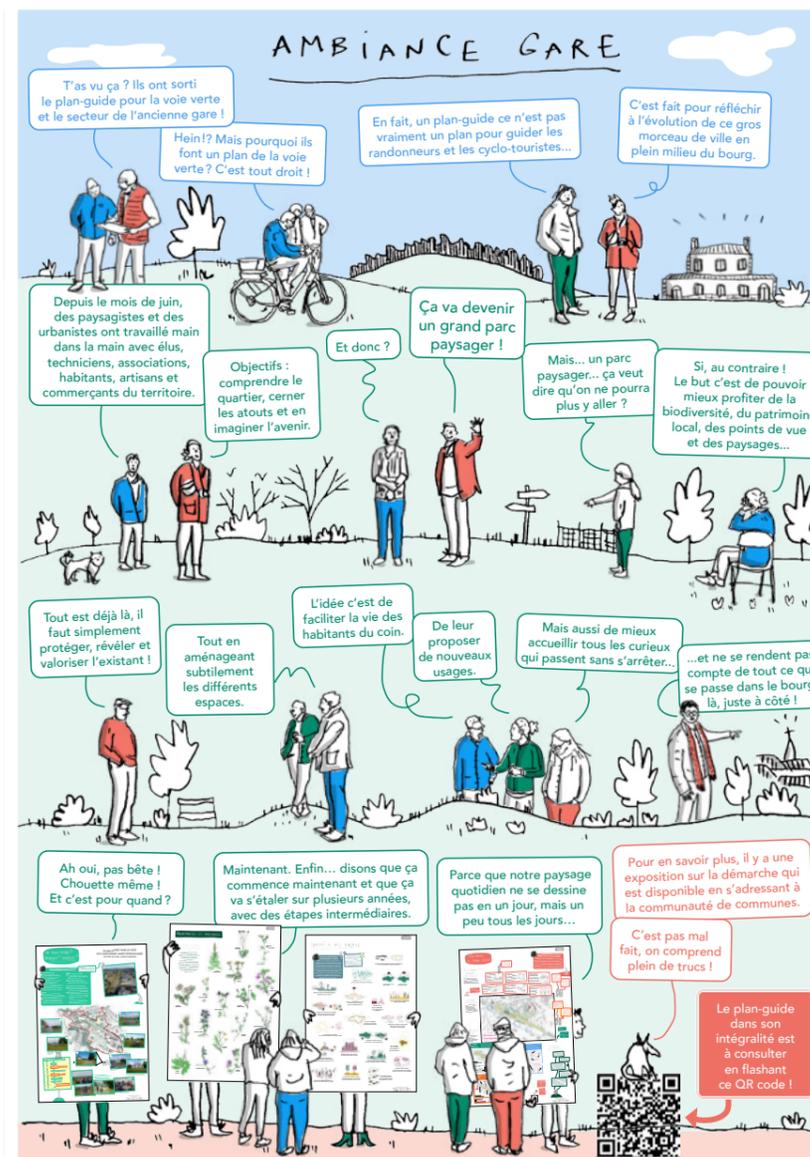
DES PERSPECTIVES DE NOUVEAUX USAGES DU SITE

En parallèle, la CCMA a candidaté à un appel à projets Véloutourisme en fin d'année 2024, afin de réfléchir à l'aménagement d'une aire d'accueil pour les vélotouristes à Pré-en-Pail-Saint-Samson. Le projet Énergie Renouvelable (ENR) citoyen implanté sur le site a également connu une avancée significative en 2024. Son ambition est :

- D'initier des projets de production d'énergie renouvelable en mobilisant les acteurs locaux, en relocalisant le portage et en conservant les retombées économiques sur le territoire,
- De favoriser l'autoconsommation collective dans une logique de circuit court de l'énergie,
- De monter une société locale de projets ENR qui porterait les investissements.



À l'issue du programme de mobilisation des acteurs conduit en 2023, l'association « Aval'Watts » a été créée par les acteurs locaux. Elle a sollicité la CCMA pour accéder au Foncier de la Friche Kali à Pré-en-Pail-Saint-Samson et a présenté son projet. La CCMA a décidé de porter, en collaboration avec « Aval'Watts », l'étude de faisabilité d'un projet solaire, en amont de la mise à disposition éventuelle du terrain.



MOBILITÉS

En matière de mobilité, la CCMA gère des services proposés directement aux acteurs locaux, en coordination avec le réseau de partenaires. L'élaboration du Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin Nord Mayenne, avec la Région Pays de la Loire devrait être finalisée en 2025.

MOBILITÉ SOLIDAIRE EN CHIFFRES :

- 4 animations
- 5 bénévoles recensés
- 11 bénéficiaires pour 2 779 km parcourus

Après un premier conventionnement en 2022-2023 pour expérimenter le service de transport par bénévole avec l'association Réso'Ap (opérateur) et le Conseil Départemental (accompagnement des publics en insertion), une nouvelle convention de partenariat a été signée pour la période 2024-2026. Cette convention fixe les rôles suivants :

- Réso'Ap : opérateur du transport par bénévoles (gestion des bénévoles, des demandes des usagers, facturation, animation territoriale)
- CCMA : Financement de 4 animations territoriales par an et prise en charge des transports à hauteur de 40%
- Conseil Départemental : Financement de 2 animations territoriales et prise en charge du reste à charge des transports pour les publics en insertion

L'AUTONOME, SERVICE D'AUTOPARTAGE EN CHIFFRES :

- 16 utilisateurs en moyenne par mois
- 392 réservations en 2024
- 41 703 km parcourus (110 km en moyenne par réservation)



Inauguré en 2017, le service d'autopartage de la CCMA propose deux véhicules électriques, en location à la demi-journée ou à la journée, à Villaines-la-Juhel (Place de l'Europe) et à Pré-en-Pail-Saint-Samson (siège de la CCMA). Le service est géré par la société CLEM pour la relation client.



LE BONUS VÉLO EN CHIFFRES :

- 49 bénéficiaires (443 depuis 2019)
- 39 VAE (430 depuis 2019)
- 5 vélos traditionnels (34 depuis 2019)
- 1 vélo-cargo (6 depuis 2019)
- 1 kit d'électrification

L'opération Bonus vélo initiée en 2019 a pris fin au 31 décembre 2024. 25% des bénéficiaires ont déclaré ne pas pratiquer le vélo avant leur achat. 3 fois plus de bénéficiaires déclarent utiliser leur vélo pour aller au travail ou pour des déplacements du quotidien.

Mis en place en 2019, le bonus vélo, subvention à l'achat, permettait de faciliter l'achat de vélos par les habitants de la CCMA :

- Subvention de 10% du prix d'achat du Vélo à Assistance Électrique, plafonnée à 100 € élargi à l'acquisition de kit d'électrification.
- Subvention de 10% du prix d'achat d'un vélo classique, plafonnée à 50 €
- Subvention de 10% du prix d'achat du Vélo cargo (traditionnel ou à assistance électrique), plafonnée à 300 €

AVELO, SERVICE DE LOCATION DE VAE EN CHIFFRES :

- 64 vélos disponibles dans la Flotte
- 43 contrats en 2024 (dont 55% dans les pôles principaux et secondaires du territoire)
- 46 contrats renouvelés (soit 61% des usagers)
- 80 007 km parcourus depuis 2021

Le service de location de vélo à assistance électrique de la CCMA a été lancé en avril 2021. Ce service a pour vocation de permettre aux habitants de tester, adopter ce nouveau mode de déplacement, et de changer durablement leur mode de déplacement.





VOIRIE

Rattaché à la Direction des Services Techniques, le service voirie est composé de 5 agents ayant pour mission principale le maintien en état du réseau routier communal hors agglomération. Il veille également au bon écoulement des eaux pluviales sur l'ensemble du réseau routier dont il a la compétence.

LES MARCHÉS DE L'ANNÉE 2024

Pour le fauchage et le débroussaillage :

- Les entreprises suivantes ont été attributaires des lots Fauchage et débroussaillage : l'entreprise TATP pour 143 km, l'entreprise LEMOINE pour 284 km et l'entreprise COUANON pour 127 km ;
- L'entreprise Gautier assure 115 km mais sur devis car le lot du marché était infructueux (pas de candidature).



Pour les travaux de voirie par l'entreprise titulaire STPO :

- Les travaux de rechargement voirie et du point à temps ainsi que les travaux de réfection de la couche d'usure ont été attribués à l'entreprise STPO. L'ensemble de ces travaux avait été programmé en fonction des demandes des communes, et assisté par le bureau d'études IRPL. Ce marché comprend également les travaux de curage des fossés et l'arasement des accotements



L'HIVER, LES AGENTS SONT À PIED D'ŒUVRE POUR DÉNEIGER LES ROUTES ET ASSURER LA SÉCURITÉ

L'année 2024 a connu de forts épisodes neigeux en période hivernale. Les travaux de déneigement et de surveillance du réseau communal ont été opérés en novembre 2024, avec les entreprises agricoles du secteur, en concertation avec le service des routes du Département dans le cadre d'une convention de déneigement.

UNE GESTION QUOTIDIENNE DES ROUTES

Les agents réalisent en régie, les travaux d'entretien et de renouvellement de signalisation horizontale et verticale, les interventions d'urgence sur les couches de roulement (bouchage des nids de poule), mise en place de signalisation de danger, dégagement de visibilité des carrefours dangereux, curage ponctuel des fossés et des aménagements divers (busage des fossés et transversalité entre services).

ESPACES VERTS

Rattaché à la Direction des Services Techniques, le service est composé de trois agents et a pour mission l'entretien des espaces verts autour des bâtiments de la Communauté de communes mais aussi des Zones d'Activités, lagunes, stations d'épurations et des postes de relevage assainissement, bassins d'orage, captages d'eau et du site touristique de l'étang des Perles.

Il assure l'entretien de nombreux sentiers inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), soit 250 km sur lesquels le service passe deux fois en fauchage sur le milieu et une fois sur le talus à l'automne ainsi que 31 km sur la voie verte.

Il assure également les aménagements extérieurs, la tonte et la taille des logements vacants.

Un agent du service assure également l'entretien et l'embellissement de la commune de Saint-Germain-de-Coulamer (par convention).

En 2024, différents travaux ont été réalisés sur le Site des Perles à Averton :

- Rénovation des bancs et création d'une passerelle,
- Arrachage des nénuphars excédentaires lors de la vidange de l'étang,
- Contrôle et remise en état des jeux pour les enfants.

Tous ces travaux ont été effectués en collaboration entre les différents services.





**ADAPTER NOTRE
QUALITÉ DE VIE
AVEC DES
SERVICES
POUR TOUS**





FAMILLE

Créé en 2024 dans le cadre de la restructuration de l'organigramme de la CCMA, le service Famille assure ses missions autour de 4 politiques publiques : le Relais Petite Enfance, la Parentalité, l'Enfance et la Jeunesse. Définis dans la Convention Territoriale Globale (CTG) signée avec la CAF et la MSA, les objectifs reposent sur de l'action concrète et quotidienne au service des familles des communes du territoire du Mont des Avaloirs.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le Relais Petite Enfance (RPE) est un espace d'écoute et d'information. C'est un service local destiné à accompagner et soutenir les familles et professionnels de la petite enfance, tels que les assistant(e)s maternel(le)s, assistants familiaux et les gardes d'enfants à domicile. Le RPE propose des temps d'animations pour les enfants de 0-3 ans et leurs assistantes maternelles. Elles sont menées par les animatrices du RPE et d'autres intervenants. Au programme : éveil musical, médiation animale, bébés lecteurs, spectacles et sorties extérieures...

LE SUCCÈS DES « MATINÉES-RENCOTRES »

Les « Matinées-rencontres » sont des moments de rencontres et d'échanges dans un cadre professionnel, avec les enfants accueillis, un espace de jeu et d'éveil avec d'autres professionnels de la petite enfance et de manière exceptionnelle avec les parents. De janvier à décembre 2024, les séances ont été organisées sur 7 communes du territoire. Plus de 50 séances ont été proposées avec la participation d'un intervenant (éveil musical, médiation animale, ergothérapeute, etc.). Il est constaté une fréquentation stable, voire en hausse sur certaines communes, l'arrivée d'une seconde animatrice de RPE va permettre de proposer plus de matinées.

LE SOUTIEN À LA PROFESSIONNALISATION

De plus en plus, les professionnels de la Petite Enfance expriment la volonté de développer

LE RPE EN CHIFFRES :

- **69 assistantes maternelles agréées** (au 31 décembre 2024) dont 55 en activité
- **85 rencontres** à destination des professionnels de la Petite Enfance
- **130 enfants participants** aux différents événements

leur professionnalisation. C'est dans cet esprit que le RPE les accompagne. Des séances d'analyse de la pratique professionnelle ont été organisées, 12 assistantes maternelles y ont participé. Le RPE a également proposé 2 sessions de formation continue « Sauveteur secouriste du travail (SST) » pour 21 assistantes maternelles.

QUELQUES PERSPECTIVES DANS LE TERRITOIRE

Le RPE constate de plus en plus de prises de contact des familles pour un mode d'accueil ou un accompagnement sur leur rôle d'employeur. Il est à prévoir quelques départs à la retraite d'ici 3 à 5 ans mais, chaque année, les départs sont équilibrés par l'installation de nouvelles assistantes maternelles. D'ailleurs, le RPE travaille sur la valorisation des métiers de la petite enfance, en partenariat avec France Travail.

LA PARENTALITÉ

En 2024 et afin de poursuivre le projet « 1000 premiers jours », des ateliers « parents-enfants » ont pu voir le jour dans quelques communes du territoire. À la suite d'une demande accrue des familles, et grâce à un accompagnement financier de nos partenaires, un poste de coordinateur Parentalité a été créé.

POURQUOI DÉVELOPPER DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA PARENTALITÉ ?

Certaines familles peuvent ne pas percevoir immédiatement la valeur ajoutée de ces ateliers, pensant qu'ils n'ont pas besoin de conseils ou de soutien. Il y a une réelle peur du jugement, particulièrement pour ceux confrontés à des difficultés éducatives ou personnelles. La CCMA accompagne donc ces familles pour les soutenir au quotidien et leur permettre de profiter d'espaces d'échanges, de convivialité et/ou jeux. Lors de permanences à Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villaines-la-Juhel, des rencontres individuelles apportent un soutien personnalisé et proposent des ressources adaptées en fonction des besoins des familles.

DES ATELIERS AUSSI VARIÉS QUE STIMULANTS

Les objectifs des ateliers sont de créer un lien de confiance auprès des enfants et des adultes, proposer des temps de qualité hors du quotidien pour favoriser le lien entre eux, favoriser l'accès à des ateliers d'éveil et, si nécessaire, apporter du soutien et du répit parental, visant à réduire l'isolement social des familles. Cela se traduit par plusieurs formats d'ateliers : éveil musical, de la médiation animale, le portage, et même des ate-

LA PARENTALITÉ EN CHIFFRES :

- **17 ateliers** d'éveil en famille
- **47 Familles** inscrites

liers intergénérationnels avec les résidents de la structure « Âge et Vie » à Pré-en-Pail-Saint-Samson. Il est important de noter que la Protection Maternelle et Infantile (PMI) intervient aussi lors d'ateliers d'éveil pour apporter aux familles un œil nouveau sur leur accompagnement. Lors de ces ateliers, un espace de jeux, un temps de convivialité, un ensemble de ressources (documentations, livres des médiathèques du territoire) ont été proposés. Les familles expriment désormais un lien de confiance lors de ces ateliers.

LE DISPOSITIF « NUMÉRIQUE ET PARENTALITÉ »

Proposé par « Promotion Santé » dans le cadre d'une sensibilisation aux écrans, l'organisme a pu mettre en place, auprès d'un groupe de 10 professionnels de l'enfance, un temps de prévention apportant des réponses et plusieurs supports pédagogiques. L'école de Gesvres, ayant ensuite répondu favorablement au projet, s'est vu bénéficier d'une intervention de la Ligue de l'Enseignement et d'un café-parent. Les élèves ainsi que les 13 parents inscrits ont eu un retour très positif et ont bénéficié de ressources utiles pour se sensibiliser au numérique. Six autres établissements du territoire ont depuis répondu avec intérêt au projet.



L'ENFANCE

Le service Enfance propose des activités aux enfants pendant les périodes de vacances scolaires. Celles-ci sont encadrées par une équipe d'animateurs diplômés qui veille à la sécurité et au bien-être de chaque enfant. La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs assure l'accueil des enfants dans le cadre du dispositif « Multisite Sud » dans 4 communes : Averton, Courcité Gesvres et Villaines-la-Juhel.

Pour l'année 2024, il est à noter une légère diminution du nombre d'heures de présence des enfants pour la période estivale en comparaison des deux années précédentes. La raison constatée est un fort taux d'absentéisme.

DES THÉMATIQUES MULTIVITAMINÉES !

2024 étant une année olympique et paralympique, le sport et la découverte du monde étaient au cœur des activités proposées aux enfants ! Histoire des Jeux Olympiques, une semaine dédiée par continent, découverte des sports olympiques, créations, etc... Les enfants du territoire du Mont des Avaloirs ont vécu au rythme de cet événement incroyable !

DÉCOUVERTE ET SENSIBILISATION À L'HANDISPORT

Dans le cadre des Jeux Paralympiques, l'Union Sportive pour l'Enseignement du Premier degré (USEP) a dispensé des séances de découverte, de sensibilisation et de pratiques à plusieurs catégories de handisport. Les enfants ont ainsi pu se mettre dans la peau d'un jeune porteur de handicap dans le cadre d'un exercice sportif. Une expérience positive et conviviale !

L'ACCUEIL PENDANT LES VACANCES D'ÉTÉ EN CHIFFRES :

- **10 585 heures** de présence à Villaines-la-Juhel
- **2 328 heures** de présence à Averton
- **1 878 heures** de présence à Gesvres
- **918 heures** de présence à Courcité

L'ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES (HORS ÉTÉ) EN CHIFFRES :

- **9 008 heures** de présence à Villaines-la-Juhel
- **831 heures** de présence à Gesvres



LA JEUNESSE

Le service Jeunesse propose des activités à destination des 11-17 ans les mercredis après-midi ou pendant les vacances scolaires (Anim'Ados). L'équipe intervient aussi aux pauses méridiennes dans les collèges du territoire.

ANIM'ADOS EN CHIFFRES :

- **6 202 heures** de présence toutes vacances confondues (+12% par rapport à 2023)
- **129 jeunes** inscrits

Lors des vacances d'été 2024, 3 camps ont été proposés :

- Camp caisse à savon - 8 jeunes à Saulges (53)
- Camp mer - 36 jeunes à Notre Dame des Monts (85)
- Camp aventure - 15 jeunes à la base de loisirs la Rincerie (53)

LES MERCREDIS LOISIRS EN CHIFFRES :

- **31 jeunes inscrits** (+40% par rapport à 2023)
- **3 projets élaborés** par les jeunes eux-mêmes, avec l'encadrement de l'équipe d'animation : définition et actions d'autofinancements par 15 jeunes pour le projet Séjour à Lisbonne en lien avec l'association AV Junior, le projet Art avec la création d'une bande dessinée par 7 jeunes et le projet Caisse à Savons avec la participation de 9 jeunes au Championnat à Saulges (victoire des jeunes de la CCMA !).

LES ANIMATIONS MÉRIDiennes EN CHIFFRES :

- **Interventions hebdomadaire sur les 3 collèges** du territoire (Les Avaloirs, Les Garettes, Saint-Nicolas)
- **230 jeunes** participants (+130 % par rapport à 2023 !)

LE DISPOSITIF ARGENT DE POCHE EN CHIFFRES :

- Dispositif permettant aux jeunes d'effectuer des missions variées et rémunérées pendant les vacances scolaires
- **26 jeunes participants** (-19% par rapport à 2023), à noter une parité entre filles et garçons
- **11 communes** participantes



SANTÉ ET ACTION SOCIALE

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ (CLS)

Le Contrat Local de Santé de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a été signé le 12 juillet 2022. Ses objectifs sont de :

- Renforcer l'accès aux soins
- Encourager les démarches autour du « bien vieillir »
- Développer des actions de promotion de la santé
- Prévenir les addictions et préserver la bonne santé mentale de la population
- Promouvoir des actions en faveur d'un environnement favorable à la santé

DÉVELOPPER LA DYNAMIQUE DE SANTÉ ET RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS

Dans le cadre de son axe identifié « Renforcer l'accès aux soins », le CLS mène plusieurs actions concrètes au bénéfice des professionnels de santé. Au-delà d'un travail sur la durée avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et le Département de la Mayenne sur une stratégie commune pour attirer des professionnels de santé sur le territoire, la CCMA propose un cadre facilitant d'exercice de la profession médicale qui bénéficie à une trentaine de professionnels ;

- Accompagner l'installation des professionnels de santé avec une gratuité des loyers pour les 6 premiers mois, suivi d'une location à loyer modéré adapté à l'évolution des besoins des praticiens (charges de fonctionnement non répercutées par la CCMA, étude de nouveaux besoins de location à temps partiel ou d'occupation supplémentaire de lots locatifs) ;

LE CLS EN CHIFFRES :

- **9 médecins stagiaires** accueillis sur les pôles santé
- **5 médecins** hébergés
- **7 nouveaux professionnels** de santé installés en 2024 (2 ergothérapeutes, 2 infirmiers libéraux, 2 psychologues et 1 kinésithérapeute)
- Mettre en place des dérogations à l'installation en mode collaboration libérale (période d'incubation pouvant aboutir sur des installations durables : "Associés" ou "Indépendants").
- Favoriser un environnement d'exercice où des professionnels ne sont pas en situation d'isolement géographique.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE ENVERS LES MÉDECINS STAGIAIRES

L'année 2024 connaît une avancée avec le groupe de travail CLS / CPTS Nord Est Mayenne sur la dynamique médicale du territoire. Elle aboutit sur la volonté actée du projet d'internat de médecine avec une augmentation de la capacité d'accueil. Il s'agit d'anticiper l'échéance 2026 (Réforme Médecins Juniors, favorable à l'augmentation du nombre de jeunes médecins transitant sur le territoire et d'éventuelles opportunités d'installations durables).

Les services de la CCMA s'attachent à accueillir régulièrement des stagiaires et des remplaçants dans les Pôles Santé en leur offrant des facilités d'hébergements. Un temps fort de fin de stage en médecine sur le territoire est aussi organisé pour créer des liens et des perspectives professionnelles.

UNE FORTE EMPREINTE PARTENARIALE

La collaboration CLS/CPTS est primordiale, elle est gage de réussite territoriale. Elle permet une dynamique constante en lien avec les professionnels de santé dans l'ensemble des axes du CLS. La relation avec le Conseil Départemental permet également de mieux appréhender les enjeux du territoire dans une intégration départementale. L'accompagnement des 2 chargés de mission santé du Département est positif et fructueux. Le réseau des coordonnateurs CLS mayennais s'attache aussi à travailler la mutualisation des savoirs et des expériences dans la conduite de projets de prévention en santé publique.

Cette démarche partenariale trouve sa traduction dans des actions locales en 2024 dont le CLS est l'interlocuteur principal avec :

- Le déploiement des dispositifs « d'aller vers » portée par le Département en matière d'autonomie et de santé mentale ;

- Une action de prévention suicide sur le secteur Nord-Mayenne en collaboration de 3 CLS, de la MSA, de la CPTS et de professionnels de santé mentale ;
- L'animation du cercle de coopération MONALISA des Avaloirs, déclinaison de la mobilisation nationale, avec le tissu local et d'autres acteurs mayennais, pour lutter contre l'isolement social des personnes âgées ;
- Organisations d'événements comme la soirée d'informations sur le dépistage des cancers à Saint-Cyr-en-Pail, les Rencontres de l'Autonomie avec le Département ou des ateliers « Mémoire Euréka PEPS » par l'Association Santé Éducation Prévention sur les Territoires (ASEPT) qui ont accueilli 14 participants au cours de 10 séances, ainsi que 2 cycles d'Ateliers Numériques (9 participants).

PORTAGE DE REPAS

Les agents de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs portent les repas aux personnes qui ne sont pas couvertes par les services de l'ADMR.

Ce service apporte une présence régulière dans les foyers comme le souligne les agents de la collectivité. « Notre passage permet de s'assurer que les personnes vont bien, qu'elles n'ont pas eu d'accident, et apporte un peu de compagnie. » Ce service est indispensable pour des personnes âgées qui souhaitent garder leur autonomie jusque dans le choix de leurs repas.

Élaborés par la cuisine de l'hôpital de Villaines-la-Juhel, les repas sont livrés du lundi au samedi (jours fériés compris).

Les menus sont équilibrés. Ils comprennent : un potage, un choix d'entrées, de viandes, de légumes, un fromage ou laitage et un dessert. Ils prennent en compte les régimes par-

LE PORTAGE DE REPAS EN CHIFFRES :

- **20 645 repas livrés** (+9% par rapport à 2023, +20% par rapport à 2020)
- **Repas acheté 8 € et revendu 10,95 €** (livraison incluse)

ticuliers (sans sel, sans sucre, sans résidus, sans graisses...)

LES CONDITIONS D'ADHÉSION :

- Avoir plus de 60 ans
- Prendre au moins deux repas par semaine
- Habiter sur les communes d'Averton, Courcité, Crennes-sur-Fraubée, Gesvres, le Ham, Loupfougères, Saint-Aubin-du-Désert, Saint-Germain-de-Coulamer, Saint-Mars-du-Désert, Villaines-la-Juhel, Villepail (les autres communes sont couvertes par les ADMR).

FRANCE SERVICES



Depuis le 1^{er} janvier 2020, deux espaces « France Services » accueillent les usagers de la CCMA pour faciliter l'accès en proximité aux principales démarches administratives.

LES PARTENAIRES NATIONAUX MOBILISÉS

Au sein des espaces France Services, les services publics indispensables aux démarches administratives sont à la disposition des usagers.

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES DU 14 AU 18 OCTOBRE 2024

Des événements spécifiques à la découverte de la structure ont également été organisés, tels que les journées portes ouvertes qui se sont tenues du 14 au 18 octobre 2024 ainsi qu'une exposition des missions France Services et des compétences Mairie (rencontres avec les secrétaires de mairies, échange avec les usagers du territoire et hors territoire).

VERS UN MEILLEUR ACCOMPAGNEMENT AU BÉNÉFICE DE L'USAGER

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a été retenue fin 2024 pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Lieux Innovants, Lieux Accueillants ». C'est l'opportunité pour les 2 espaces France Services d'améliorer l'orientation des usagers, l'organisation des accueils et les conditions pour un meilleur accompagnement (confidentialité notamment). Le cabinet missionné par la Banque des territoires a continué sa mission d'accompagnement d'ingénierie des bâtiments et des services après un rapport diagnostic rendu début mars 2025. Le rendu des préconisations devrait être effectif fin juin 2025 pour un lancement de travaux espéré d'ici la fin 2025.

FRANCE SERVICES EN CHIFFRES :

- 4 788 accueils à Pré-en-Pail-Saint-Samson (dont 21% hors CCMA)
- 6 384 accueils à Villaines-la-Juhel (dont 29% hors CCMA)

| NOS PERMANENCES | |
|---|--|
| A PRÉ-EN-PAIL - SAINT-SAMSON | |
| Mission Locale | Jeudi sur RDV au 02 43 04 18 99 |
| CARSAT social | 1 fois par mois sur RDV au 36 46 |
| SPIP | 1 fois par mois sur convocation |
| INHARI | 1 mardi après-midi par mois sur RDV |
| DDFIP | 2 ^{ème} et 4 ^{ème} vendredi de chaque mois sur RDV à prendre via impots.gouv.fr |
| CONCILIATEUR DE JUSTICE | Une fois par mois sur RDV au 02 43 30 11 11 |
| ANTS - CAF - CARSAT Retraite CPAM - DDFIP - MSA - Pôle Emploi | Relais assuré par les agents France Services |
| A VILLAINES-LA-JUHEL | |
| CIDFF | 4 ^{ème} jeudi du mois sur RDV à prendre au 02 43 56 99 29 |
| CAP EMPLOI (Mayenne Compétence Emploi) | Sur RDV au 02 43 56 66 63 |
| CARSAT Social | 1 fois par mois sur RDV au 36 46 |
| SPIP | 1 fois par mois sur convocation |
| CONCILIATEUR DE JUSTICE | 1 mercredi par mois sur RDV à prendre au 02 43 30 11 11 |
| DDFIP | Le lundi matin sur RDV à prendre via impots.gouv.fr |
| MISSION LOCALE | Jeudi sur RDV au 02 43 04 18 99 |
| INHARI | 1 mercredi après-midi par mois sur RDV |
| ANTS - CAF - CARSAT Retraite CPAM - DDFIP - MSA - Pôle Emploi | Relais assuré par les agents France Services |



CULTURE SERVICE CULTUREL



L'année 2024 marque le renouvellement du Projet Culturel de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (2024-2027). Ce nouveau document signé au mois de mars 2024, concerté avec les forces vives et la population du territoire. Il réaffirme la culture comme une composante essentielle de notre cadre de vie, de l'attractivité et du vivre ensemble.

LES OBJECTIFS DU PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE 2024-2027

En lien direct avec le projet de territoire de la CCMA, le PCT développe l'ambition d'une offre culturelle accessible au plus grand nombre pour favoriser la rencontre artistique à tous les âges de la vie. Dans un esprit collaboratif, cet objectif est partagé et défini par 4 enjeux de développement afin de :

- Faire connaître et permettre un accès à la culture pour et avec les habitants du territoire ;
- Accompagner et valoriser les acteurs culturels du territoire ;
- Moderniser, transformer et valoriser les équipements culturels ;
- Positionner le développement culturel comme levier des transitions du territoire.

LE SERVICE CULTUREL EN CHIFFRES :

- 12 spectacles de la saison culturelle
- 27 représentations (dont 18 séances scolaires)
- 3 résidences d'artistes

UNE SAISON CULTURELLE EFFERVESCENTE

La saison culturelle se développe en année scolaire. L'année 2024 comprend donc 2 saisons culturelles : la fin de la saison 2023-2024 et le début de la saison 2024-2025. L'une comme l'autre sont fortement empruntées d'une programmation complète, variée et audacieuse qui s'appuie sur des équipes artistiques et techniques, en soutien des communes et des lieux d'accueils. Théâtre classique, d'objets ou même de marionnettes, danse, concerts, du spectacle documentaire en passant par les performances d'arts plastiques ou de vidéo, ce sont 12 spectacles qui ont été proposés en 2024 par le service culturel de la CCMA. Il convient de noter que la fréquentation est en hausse par rapport à 2023, ce qui démontre la pertinence de la saison par rapport à la demande. Toutefois, en lien avec le Projet Culturel de Territoire, il est constaté un vieillissement des équipements d'accueil de spectacles qui nécessitera une étude sur les investissements à envisager afin de poursuivre le développement d'une offre culturelle de qualité.



SOUTENIR LA CRÉATION PAR LES RÉSIDENCES D'ARTISTES

Dans le cadre de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) portée par le service culturel, une attention toute particulière est portée à la création en accueillant des artistes en résidence. En 2024, 3 résidences d'artistes ont été proposées sur le territoire du Mont des Avaloirs. Une première était consacrée aux arts visuels avec « Prima Materia », sur l'Espace Naturel Sensible de Saint-Calais-du-Désert durant 5 semaines. L'accueil de cette résidence s'est fait en partenariat avec le service tourisme de la CCMA. Elle a été rythmée par des ateliers avec les scolaires, ados, adultes et tout public. Une exposition rassemblant les travaux de chacun a clôturé cette résidence. Une seconde résidence a été proposée autour de la musique, de l'art circassien et équestre par une compagnie du territoire : la « Compagnie de la Licorne d'Argent ». Plusieurs temps forts à destination de résidents d'EHPAD et scolaires ont donné lieu à des rencontres intergénérationnelles. Ce projet s'est terminé par une représentation finale rassemblant tous les participants, y compris les parents d'élèves. Enfin, une dernière résidence autour de la danse s'est développée dans le cadre du dispositif « Croq' les mots, marmot ! », en partenariat avec le service parentalité et petite enfance de la CCMA, avec des ateliers des parents/enfants ainsi qu'à destination des professionnels de la petite enfance.

DÉVELOPPER LES COLLABORATIONS LOCALES

Un travail en transversalité s'est opéré avec le service petite enfance pour proposer des séances dédiées uniquement aux professionnels de ce secteur, en particulier en marge de 2 spectacles de la saison culturelle : *La Boîte à musique* et *Chaud dedans*. Avec le spectacle

Sous Terre, ce sont 4 ateliers de pratique plastique qui ont été proposés à 4 classes de 4 écoles du territoire. Le cinéma « L'Aiglon » de Saint-Pierre-des-Nids a développé un partenariat avec le service culturel dans le cadre de la saison : le film *Whiplash* de Damien Chazelle et 5 courts métrages *Un petit air de famille* ont été diffusés dans l'unique salle obscure du territoire. Enfin, des actions de médiation culturelle et artistique ont été proposées par des artistes locales, elles-mêmes professeurs à l'École d'Enseignements Artistiques de la CCMA : une sieste musicale animée par Cécile Branche à la médiathèque de Saint-Pierre-des-Nids et un atelier « Carnet à raconter » animé par Maud Labrosse à la médiathèque de Javron-les-Chapelles.

POURUIVRE LES PARTENARIATS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le service culturel s'est engagé dans la pérennisation de plusieurs partenariats en 2024, notamment :

- La Ligue de l'Enseignement de la Mayenne et le dispositif « Spectacles en chemins » avec 5 propositions de spectacles en 2024 ;
- Le dispositif « Aux Arts Collégiens » qui prévoit 3 sorties spectacles ainsi qu'une pratique artistique (de minimum 5h) en classe avec un artiste. Le collège des Avaloirs et la MFR Font partie de ce dispositif ;
- Le partenariat avec Mayenne Culture pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre du festival « Les Nuits de la Mayenne » ;
- La co-production d'un spectacle de théâtre d'objets pour préparer la soirée « A Table ! » de 2025.



RÉSEAU LECTURE

Le Réseau Lecture est une composante essentielle de l'offre culturelle du territoire. Il regroupe des lieux de détente, de rencontres et d'échanges où chacun peut y lire, travailler, jouer, assister aux animations, participer aux clubs lecture ou un atelier d'écriture. Avec une collection sans cesse renouvelée et enrichie grâce à la participation de la Bibliothèque Départementale de la Mayenne, le Réseau Lecture propose environ 70 000 documents référencés dont 56 000 livres et bandes dessinées, 4 500 magazines, 5 000 CD, 4 300 DVD, 20 liseuses numériques et 400 jeux vidéo.

UN MAILLAGE FORT DANS LE TERRITOIRE

Le Réseau Lecture se compose de 2 médiathèques (Villaines-la-Juhel et Javron-les-Chapelles) et 2 bibliothèques (Pré-en-Pail-Saint-Samson et Saint-Pierre-des-Nids) au sein desquelles les usagers sont accueillis et conseillés par 4 agents intercommunaux. Au-delà des 4 communes bassins de vie, les habitants du territoire peuvent également profiter de 4 points lecture à Averton, Courcité, Lignéres-Orgères et Saint-Cyr-en-Pail, grâce à l'implication et l'engagement de nombreux bénévoles.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE À L'EXPÉRIENCE USAGER

Au-delà de la gratuité par une carte adhérent valable sur tout le Réseau Lecture, l'utilisateur bénéficie d'un service adapté à sa demande, peu importe où il réside dans le territoire. Un réseau humain, informatique et logistique permet la circulation des documents et des outils d'animations grâce à une navette intercommunale. Un Portail Web permet aussi à l'utilisateur d'accéder au catalogue général du Réseau Lecture via son propre compte, ainsi qu'à la consultation des nouveautés et animations proposées.



LE RÉSEAU LECTURE EN CHIFFRES :

- 4 agents et 60 bénévoles
- 1 487 adhérents actifs
- 62 000 prêts de documents/an (livres, DVD, CD, magazines, jeux vidéo...)
- 140 animations



S'OUVRIR À DE NOUVEAUX PUBLICS

En 2024, les médiathèques et bibliothèques du territoire ont permis à des élèves des établissements scolaires de profiter des livres et autres documents (280 accueils scolaires). Au sein de leurs établissements, les élèves ont bénéficié d'une présentation du « Prix Bull'Gomme ». Aussi, les agents du Réseau ont organisé des actions hors les murs afin de diffuser l'action culturelle au-delà des médiathèques et bibliothèques. Parmi les publics ciblés, on retrouve les résidents des EHPAD et de la Résidence de l'Abbaye à Villaines-la-Juhel, les bénéficiaires de l'ADMR ou de la Halte Répit de Javron-les-Chapelles, les vacanciers estivaux d'ici et d'ailleurs à l'occasion des « Livres en balades », etc. Les partenariats forts se sont poursuivis en 2024 avec notamment, les associations « Lire et Faire Lire » et le festival « Croq' les mots, marmot ! » .

LE RÉSEAU LECTURE S'ANIME !

Le Réseau Lecture, c'est aussi des espaces de vie, de création et de connaissances. Intégrés à la programmation culturelle du territoire, ce sont environ 140 animations destinées à tous les publics qui ont été organisées en 2024. La diversité des propositions est riche : séances « Bébés lecteurs », les spectacles et ateliers en famille, découverte de jeux vidéo, conférences et rencontres, expositions d'artistes locaux, en particulier avec l'association « Arts'Valoires », des concerts, les dictées pour les adultes, etc.



ÉCOLE D'ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (EEA)

L'École d'Enseignements Artistiques de la CCMA rayonne sur l'ensemble du territoire. Petits ou grands, amateurs ou initiés, chacun apprend à jouer d'un instrument ou à s'exprimer à travers l'art plastique. Le nouveau Projet Culturel de Territoire 2024-2027 dresse la feuille de route d'une école où se nourrissent convivialité et créativité, tout en restant ouvert sur le territoire, ses acteurs et ses habitants.

UNE OFFRE ARTISTIQUE PROPOSÉE AUX SCOLAIRES

Comme chaque année, l'équipe de l'EEA s'attache à sortir du cadre de ses cours afin d'ouvrir ses propositions artistiques aux élèves des écoles du territoire. Ainsi, pour l'année 2024, des interventions de la classe de percussions ont été dispensées dans 4 établissements scolaires. Les dispositifs « Orchestre à l'école » et « Atouts vents » se sont poursuivis jusqu'à juin 2024 à l'école de Saint-Pierre-des-Nids pour les classes de CE2, CM1 et CM2, encadrées par 3 professeurs de l'EEA. L'enseignante-dumiste est également intervenue dans 10 écoles du territoire pour permettre aux jeunes d'explorer la pratique musicale.

UNE PRATIQUE ARTISTIQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE ET SOLIDAIRE

L'EEA a à cœur de développer des offres ar-

L'EEA EN CHIFFRES :

- **7 professeurs** : guitares (électrique, basse, classique), piano, accordéon, chant, batterie, arts plastiques
- **93 élèves** (dont 76 inscrits en musique et 17 en arts plastiques)
- **3 concerts** d'ensemble et 1 concert d'élèves à l'EHPAD de Saint-Pierre-des-Nids

tistiques à un public le plus large possible. C'est pourquoi 2 projets (1 projet arts plastiques et 1 projet percussions) à destination de la communauté thérapeutique de Montjoie à Pré-en-Pail-Saint-Samson a été mis en place, sous l'encadrement de 2 professeurs, à destination de personnes en situation d'addiction. Les personnes âgées sont aussi au centre de l'attention puisque les résidents des EHPAD du territoire se sont essayés, en toute convivialité et avec beaucoup d'envie, à la pratique musicale avec Lydia Leroux, professeur à l'EEA. Enfin, le service culturel s'est associé aux services parentalité et petite enfance de la CCMA à l'occasion d'ateliers d'éveil musical à destination des parents/enfants ainsi qu'aux professionnels de la Petite Enfance dispensés par Emma Mory, professeur de chant.

LA BATTERIE COMME FIL ROUGE

L'année 2024 a fait la part belle à un instrument en particulier : la batterie. Au-delà des nombreux ateliers percussions de l'année, le spectacle d'ouverture de la saison culturelle 2024-2025 de la CCMA était *Une Vie sur Mesure*, un seul-en-scène consacré à un jeune surdoué et naïf, développant une relation à la fois passionnée et défendue pour sa batterie. Le comédien



du spectacle, Gabriel Charbonnet, a animé un atelier à destination des élèves de batterie et percussions de l'EEA. Enfin, la CCMA a eu la chance d'accueillir Pierre Lucbert, batteur dans les émissions musicales *N'oubliez pas les paroles* et *Taratata*, pour un concert-rencontre à Averton qui a rassemblé 93 personnes.

METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE

La musique et l'art plastique, et plus largement l'offre culturelle sont des vecteurs d'attractivité du territoire. C'est pourquoi l'EEA organise chaque année des portes ouvertes rythmées par des ateliers et par la découverte des instruments proposés au Centre Culturel de Villaines-la-Juhel comme en itinérance dans d'autres communes du territoire. En 2024, ces portes ouvertes se sont déroulées en parallèle de la clôture de la saison culturelle à Saint-Pierre-des-Nids. Le territoire du Mont des Avaloires a aussi la chance de compter de nombreux artistes locaux. Nous avons à cœur de les mettre en valeur et de les intégrer à l'offre culturelle du territoire. Ainsi, l'artiste céramiste locale Ana Madra a proposé plusieurs interventions dans les classes d'arts plastiques de l'EEA.



ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LA PISCINE AQUALUD' ANDRÉ MORIN

UNE PISCINE POUR TOUS LES PUBLICS

La piscine Aqualud' André Morin, sur la commune de Villaines-la-Juhel, se compose d'un bassin de nage de 25m, d'espaces de jeux pour les enfants et d'une pataugeoire pour les tout-petits. Les écoles du territoire profitent de l'équipement pour développer le savoir-nager au bénéfice de leurs élèves afin d'être à l'aise et autonomes dans l'eau.

Les 7 activités de la piscine répondent aussi à une demande du public adulte de bénéficier d'activités variées, à la fois sportives, conviviales et relaxantes. C'est pourquoi les séances d'aquagym, d'aquafitness, d'aquabike et même de natation synchronisée se sont développées.

DES ANIMATIONS À SUCCÈS !

La piscine attire un nouveau public avec les nombreuses animations proposées. En 2024, en plus du retour de la traditionnelle structure gonflable plébiscitée par les plus jeunes en particulier lors de la semaine d'Halloween, les équipes ont proposé des baptêmes de plongée sous-marine et ont ouvert un créneau pour une nouvelle activité : la natation synchronisée.



LA PISCINE AQUALUD' ANDRÉ MORIN EN CHIFFRES :

- **19 158 baigneurs** (9 714 entrées publiques, 6 723 entrées scolaires, 2 721 entrées activités fitness)

UN ÉQUIPEMENT PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

En 2024, le système de filtration a été transformé. Le système à base d'algues fossilisées a laissé la place à un système à base de fibres 100% végétales ! Manipulée sans risque par les agents, ce nouveau système permet de diviser par 2 la consommation d'eau et de réduire aussi la consommation électrique de l'équipement !



LES SALLES OMNISPORTS

Les salles omnisports accueillent prioritairement le public scolaire ainsi que des associations sportives locales, organismes divers et les centres de loisirs du territoire sur les temps de vacances scolaires. Des travaux ont commencé en 2024 dans la deuxième salle du complexe de Pré-en-Pail-Saint-Samson afin d'améliorer ses conditions thermiques et sa luminosité.



LA SALLE OMNISPORT DE VILLAINES-LA-JUHEL EN CHIFFRES :

- **35 heures** d'occupation scolaire par semaine pour 2 collèges et 1 école primaire
- **37 heures** d'occupation sportive associative par semaine
- **9 associations ou sections** sportives utilisatrices

LE COMPLEXE SPORTIF DE PRÉ-EN-PAIL-SAINT-SAMSON (2 SALLES) EN CHIFFRES :

- **52 heures** d'occupation scolaire par semaine pour 1 collège, 2 écoles primaires et la Maison Familiale Rurale (MFR)
- **98 heures** d'occupation sportive associative par semaine
- **14 associations** ou sections sportives utilisatrices





**FAIRE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

**UN LEVIER DE
DÉVELOPPEMENT
DU TERRITOIRE**



ÉNERGIE

LA FEUILLE DE ROUTE BIOGNV

Adopté en juin 2021 une Feuille de route bioGNV vise le développement de projets opérationnels concernant le bioGNV :

- Accompagnement des projets méthanisation : la chambre d'agriculture et GRDF (Gaz et Réseau Distribution France) ont présenté les opportunités de la méthanisation aux élus du territoire en janvier 2024. Une réunion de sensibilisation a été organisée en février 2024, à destination des agriculteurs qui ont pu visiter l'unité de méthanisation de Courcité.
- Report de l'étude de faisabilité d'une station bioGNV portée en partenariat avec la Société d'Economie Mixte (SEM) Energie Mayenne.

LA FEUILLE DE ROUTE ÉNERGIE

Adopté en septembre 2022, la Feuille de route vise à poursuivre et structurer la démarche de territoire à énergie positive en renforçant le portage et la gouvernance locale. 4 projets phares ont été sélectionnés pour :

- Expérimenter et développer l'autoconsommation collective sur les bâtiments publics (voir page 45).
- Développer un projet citoyen d'énergie renouvelable, et mettre à disposition la friche Kali à Pré-en-Pail-Saint-Samson.

- Elaborer un schéma directeur de l'énergie
- Etudier l'opportunité d'une filière locale d'hydrogène

LE PROJET ENR CITOYEN

L'ambition du projet est :

- D'initier des projets de production d'énergie renouvelable
- De mobiliser les acteurs locaux,
- De relocaliser le portage,
- De conserver les retombées économiques sur le territoire
- De favoriser l'autoconsommation collective dans une logique de circuit court de l'énergie
- De monter une société de projets ENR, locale qui porterait les investissements.

À l'issue du programme de mobilisation des acteurs locaux conduit en 2023, l'association « Aval'Watts » a été créée par les acteurs locaux. L'association a sollicité la CCMA pour accéder au foncier de la friche Kali à Pré-en-Pail-Saint-Samson et pour présenter leur projet. La CCMA a décidé de porter, en collaboration avec « Aval'Watts », l'étude de faisabilité du projet solaire, en amont de la mise à disposition du terrain.



BÂTIMENTS

Rattaché à la Direction des Services Techniques, le service a pour mission principale la maintenance des bâtiments publics de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (2 gymnases, 1 piscine, 4 bibliothèques, 3 Pôles Santé, 3 sites administratifs, des ateliers relais, etc.) mais également le maintien en état du parc locatif intercommunal qui regroupe plus de 90 logements.

De plus, le service assure une astreinte 7j/7j 24h/24h et s'occupe du fonctionnement technique de la piscine de Villaines-la-Juhel.

TENDRE VERS L'AUTOCONSOMMATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

La CCMA a mené à leur terme des projets photovoltaïques sur 2 de ses équipements : la salle omnisport Suzanne Germain à Pré-en-Pail-Saint-Samson et la piscine Aqualud André Morin à Villaines-la-Juhel.

Une centrale photovoltaïque raccordée en autoconsommation a été implantée sur la façade Sud du toit de la salle omnisport Suzanne Germain. Ce nouvel équipement permet de couvrir 42% des besoins en électricité du site.

En juin 2024, un tracker solaire a été mis en service à la piscine Aqualud' André Morin. L'objectif de cette installation est de générer de l'autoconsommation directe pour les pompes de circulation, la pompe à chaleur, la ventilation et le système de filtration de la piscine. Ainsi, le tracker produit environ 10% de l'énergie nécessaire pour activer ses équipements, permettant ainsi de diminuer les charges de fonctionnement liées aux Fluides. Les économies pour la collectivité sont estimées entre 8 500 € et 9 000 € par an.

LE SERVICE BÂTIMENTS EN CHIFFRES :

- 5 logements rénovés énergétiquement
- 2 projets photovoltaïques menés à terme
- 500 interventions de dépannages

Il convient de noter qu'une étude a été lancée en 2024 pour la réalisation d'un hangar photovoltaïque dans les futurs locaux de stockage des Services Techniques à Pré-en-Pail-Saint-Samson.

UN PROGRAMME AMBITIEUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La législation impose désormais d'améliorer les logements classés en E en 2028 et D en 2032. Ainsi, en 2024, le service Bâtiments de la CCMA a opéré des améliorations thermiques sur le parc locatif par :

- 40 radiateurs renouvelés ;
- 12 portes d'entrée changées ;
- 6 combles isolés avec de la ouate de cellulose.

En 2024, 5 logements ont été totalement réhabilités intérieurement et extérieurement avec des objectifs de performances énergétiques importants.

UN APPUI QUOTIDIEN DANS LES LOCAUX COMMUNAUTAIRES

En 2024, le service a installé plus de 92 salles de réunions et réalisé plus de 500 interventions de dépannage sur le territoire y compris sur les communes dans le cadre de manifestations et des travaux communaux.



EAU ET ASSAINISSEMENTS

Rattaché à la Direction des Services Techniques, le service a été transféré à la SAUR au 1^{er} juin 2024, dans le cadre d'un marché de prestation pour l'exploitation des services eau potable et assainissement collectif (lagunes et station d'épuration). Les agents en poste ont été reclassés dans différents services de la collectivité.

Le secrétariat des Services Techniques enregistre tous les problèmes des abonnés (fuites, demandes de branchement, etc.) et transfère ces demandes d'intervention, à la SAUR.

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a conservé la gestion des abonnés, l'accueil, l'entretien des captages, le renouvellement des canalisations et du génie civil, dans le cadre de travaux d'eau potable, et, pour l'assainissement collectif, le renouvellement des branchements, des canalisations et du génie civil (dont la station d'épuration de Saint-Pierre-des-Nids). Elle a également la charge de toutes les analyses réglementaires sur les Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU). La CCMA gère également le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

LANCEMENT DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE SAINT-PIERRE-DES-NIDS

Les travaux de génie civil ont débuté en septembre 2024 pour une durée de 10 mois. Ils ont pour objectif de remplacer le système de récupération des boues afin de le rendre plus efficace. En effet, l'usure de la structure et l'augmentation de l'activité de la station engendraient très souvent une surcharge hydraulique pouvant, à terme, diminuer la qualité des eaux rejetées. Il a donc été décidé le remplacement du système de filtration par un nouveau système plus vertueux.



LE FINANCEMENT DES TRAVAUX :

470 000 € HT dont :

132 651 € du Département de la Mayenne, **125 514 €** de l'Agence de l'Eau, **95 552,90 €** de Dotation des Équipements de Territoires Ruraux (DETR) émise par l'État.

BILAN DES INTERVENTIONS DE LA SAUR

Pour l'eau :

- Alimentation en Eau Potable (AEP) / Fuites : 31 appels
- Demande de devis : 15 appels
- Problème de réseau (eau trouble-purge) : 16 appels
- Résiliation, ouverture et relevé de compteurs : 56 appels
- Demande de plans : 1 appel

Pour l'assainissement collectif :

- Réseau bouché : 15 appels
- Demande de devis : 1 appel
- Descellement de tampon : 3 appels
- Problème de lagune : 1 appel
- Odeurs sur le réseau : 5 appels
- Problèmes de rats : 4 appels
- Demande de plan : 2 appels

Pour l'assainissement non collectif :

- 153 contrôles pour ventes immobilières ;
- 46 contrôles dits de conceptions
- 36 contrôles dits de réhabilitations (mise aux normes)

Un numéro d'astreinte est disponible en dehors des heures de services : 02.44.71.05.58

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX EN 2024 :

- Eaux potable et pluviale, assainissement, sur les RD506/113 en agglomération de Loupfougères pour une enveloppe globale de 899 438 €.
- Eau potable et assainissement sur la commune de Villaines-la-Juhel rue « des Accacias », impasse « des Fourneaux », en agglomération pour une enveloppe globale de 273 140 €.
- Eaux potable et pluviale, assainissement à Javron-les-Chapelles en agglomération, en accompagnement des travaux de réfection de la place Georges Morin, pour une enveloppe globale 214 013 €.
- Eau potable, hors agglomération de Villaines-la-Juhel, sur la rocade « boulevard de l'Europe » en accompagnement d'un projet départemental de création d'une voie douce, pour une enveloppe globale 291 600 €.
- Assainissement à Pré-en-Pail-Saint-Samson rue « des Tesnières », pour une enveloppe globale 133 668 €.
- Eaux potable et pluviale, assainissement à Le Ham en agglomération, « Le Bourg », en délégation de maîtrise d'ouvrage pour une enveloppe globale 119 226 €.





DÉCHETS

L'année 2024 marque un tournant dans la politique de gestion des déchets de la CCMA. En effet, de nombreux travaux d'amélioration des équipements, en particulier des déchèteries et des conteneurs semi-enterrés harmonisés, préparent la mise en place de la Redevance Incitative (RI) au 1^{er} janvier 2025. Ces initiatives ont rapidement porté leurs fruits puisque les chiffres de l'évolution des tonnages de déchets par habitant soulignent un véritable effort collectif.

LE GESTE DE TRI S'AMÉLIORE

Entre 2023 et 2024, on note une diminution importante de 51% d'ordures ménagères résiduelles collectées. Cette diminution s'explique en partie par :

- L'harmonisation des contenants dotés d'un tambour qui ne permettent plus le dépôt de déchets autres que des sacs d'ordures ménagères ;
- La mise en place des contrôles d'accès sur les conteneurs semi-enterrés à l'aide d'un badge ;
- La sensibilisation effectuée auprès des usagers sur le tri des déchets ;
- La mise en place de l'année test de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2024 ;
- La distribution des composteurs individuels aux usagers et petits producteurs de déchets

ENCOURAGER LES BONS RÉFLEXES POUR TRIER LES RECYCLABLES

Malgré des chiffres encourageants sur l'évolution du geste de tri, des erreurs de tri sont toujours observées dans les colonnes des recyclables. Ce constat émane d'une analyse des colonnes de tri faite toutes les 3 semaines au centre de tri de Valorpôle (Le Mans) : 49% de refus de tri.

LE SERVICE DÉCHETS EN CHIFFRES :

767 kg/hab de déchets produits en 2024 dont :

- **98 kg/hab d'ordures ménagères résiduelles** (-51 % par rapport à 2023)
- **553 kg/hab de déchets déposés en déchèteries** (+12 % par rapport à 2023)
- **47 kg/hab de verre** (+4,5 % par rapport à 2023)
- **63 kg/hab de déchets recyclables** (+37 % par rapport à 2023)

UNE ANNÉE TEST AVANT LA REDEVANCE INCITATIVE

Le 10 novembre 2022, la CCMA a voté la mise en place de la Redevance Incitative à partir du 1^{er} janvier 2025 en remplacement de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). À compter de cette date, les usagers seront facturés en fonction de la réalité des dépôts d'ordures ménagères. La mise en œuvre de la Redevance Incitative a nécessité une année test en 2024 pendant laquelle les dépôts d'ordures ménagères ont été comptabilisés à l'aide d'un badge. Les colonnes pour le dépôt des recyclables (verre, emballages, papiers, cartonnets) sont, quant à elles, restées en libre accès.

Cette année test a pour objectif :

- D'informer les usagers, particuliers et professionnels, du nombre de dépôts d'ordures ménagères attribués sur une année, par ouverture des conteneurs semi-enterrés ;

- D'inciter les usagers à adapter et améliorer leurs dépôts d'ordures ménagères et leurs gestes de tri ;
- D'élaborer une grille tarifaire effective au 1^{er} janvier 2025, après examen et analyses des pratiques de dépôts d'ordures ménagères en 2024 (nombre d'ouvertures des conteneurs semi-enterrés par foyer, estimation des tonnages d'ordures ménagères, etc.). Cette grille a été votée le 13 novembre 2024.

En fin d'année test, une simulation de facture a été transmise à chaque usager avec un montant indicatif, c'est-à-dire le montant qu'il aurait dû payer en se basant sur la tarification applicable au 1^{er} janvier 2025.

LA MISE EN PLACE D'UN CONTRÔLE D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE

Depuis octobre 2024, les habitants de la CCMA accèdent aux déchèteries du territoire uniquement à l'aide de leur badge. Ce nouveau contrôle d'accès permet :

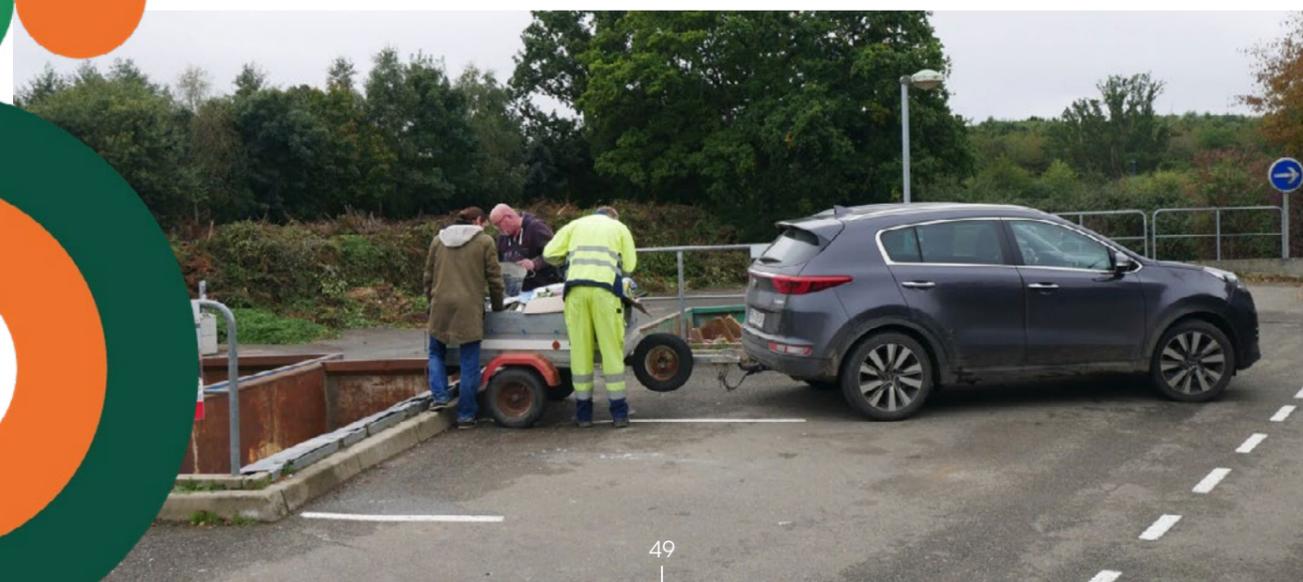
- D'améliorer la sécurité des usagers en fluidifiant la circulation ;

- De mieux accompagner des usagers dans leur geste de tri grâce à une plus grande disponibilité des agents ;
- De réserver l'accès aux seuls habitants et acteurs économiques de la CCMA, et ainsi limiter les tonnages extérieurs au territoire, donc limiter les coûts de fonctionnement du service ;
- D'obtenir des statistiques fiables sur la fréquentation des déchèteries et ainsi d'améliorer le service.

LE PORTAIL DÉCHETS, UN NOUVEL OUTIL NUMÉRIQUE DE SUIVI DES DÉCHETS

La CCMA a mis en ligne un Portail Déchets à partir duquel l'utilisateur bénéficie de plusieurs fonctionnalités depuis un ordinateur ou un smartphone permettant ainsi de :

- Consulter et télécharger ses factures ;
- Consulter le nombre de dépôts d'ordures ménagères à l'aide du badge ;
- Demander un badge physique ou numérique ;
- Demander un composteur individuel.





**GOUVERNANCE,
ET SERVICES
SUPPORTS**





GOVERNANCE

LA PRÉSIDENTE ET LES VICE-PRÉSIDENTS

La Présidente Diane ROULAND représente l'organe exécutif de la collectivité après élection parmi les conseillers communautaires. Son rôle est de fixer l'ordre du jour des séances de conseils de communauté, les présider et s'assurer, à l'aide des 9 vice-présidents, de la mise en œuvre des décisions politiques votées. Elle est aussi amenée à prendre des décisions dans le cadre de ses délégations.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Le Conseil de Communauté est l'organe délibérant de la CCMA où siègent les 46 conseillers communautaires. Il décide des actions, orientations et décisions politiques à mettre en œuvre.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Réuni en amont du Conseil de Communauté, le Bureau communautaire regroupe la Présidente, les 9 vice-présidents et l'ensemble des maires de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs. Sa mission est d'examiner les sujets soumis au Conseil de Communauté. Ce dernier peut lui donner délégation pour prendre des décisions dans le cadre de ses attributions.

LA GOUVERNANCE EN CHIFFRES :

- 8 Conseils de Communauté
- 9 Bureaux communautaires
- 26 commissions thématiques
- 18 décisions de la Présidente
- 168 délibérations adoptées
- 7 décisions du Bureau communautaire

COMMUNICATION ET RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Le service communication et relations institutionnelles assure le pilotage de la stratégie de communication en transversalité avec tous les services, ainsi que la supervision de la politique contractuelle de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

SENSIBILISER SUR LA REDEVANCE INCITATIVE

La CCMA a pour ambition d'accompagner ses usagers à la réduction des déchets. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Redevance Incitative au 1^{er} janvier 2025, les élus ont décidé une année test en 2024. Afin de permettre à chacun de mieux comprendre l'année test et d'informer largement, le service communication a collaboré avec le service déchets pour élaborer 2 supports de communication à destination des usagers et des professionnels, distribués dans chacune des boîtes aux lettres du territoire.

UNE ŒUVRE D'UNE ARTISTE LOCALE POUR LA COMMUNICATION DE LA SAISON CULTURELLE



Dans le cadre de l'édition annuelle de la plaquette de la saison culturelle de la CCMA, « Culture au Mont des Avaloirs », le service Communication a fait appel à Maud Labrosse, illustratrice et enseignante

en arts plastiques à l'École d'Enseignements Artistiques. Il s'agissait de porter un regard nouveau et une sensibilité locale à ce support imprimé à 5 000 exemplaires, contribuant ainsi à la diffusion de la culture sur l'ensemble du territoire, et même au-delà.

VERS UN NOUVEAU SITE INTERNET

La refonte de l'identité graphique ayant été menée à terme, la dernière étape était la mise en forme d'un nouveau site Internet. En 2024, le service communication a ainsi commencé un long travail avec l'ensemble des services de la collectivité pour repenser les contenus ainsi que la navigation du site Internet, le rendant ainsi plus fluide et ergonomique pour faciliter la recherche d'informations par les usagers.

LA COMMUNICATION EN CHIFFRES :

- 60 supports graphiques avec leur déclinaison numérique
- 2 éditions du journal « Les Avaloirs 8 Vous »
- 10 newsletters internes
- 260 publications sur les réseaux sociaux
- 10 communiqués de presse

CONFORTER LES PARTENARIATS POUR PORTER DES PROJETS AMBITIEUX

Comme chaque année, dans le cadre de ses missions relatives aux relations institutionnelles, le service pilote l'élaboration de l'avenant et de la convention financière du Contrat de Réussite pour la Transition Écologique (CRTE), en lien étroit avec les services de l'État. Le CRTE recense l'ensemble des projets portés par la CCMA, les communes et les forces vives du territoire dans une démarche de large concertation puisque chacun est invité à apporter sa contribution via un Appel à Projets. En 2024, 7 projets, bénéficiaires d'une dotation d'État, ont été inscrits au titre de la convention financière, ainsi que 9 nouveaux projets au titre de l'avenant.



TRAVAUX COMMUNAUX ET MANIFESTATIONS

Rattaché à la Direction des Services Techniques, ce service a pour mission principale d'effectuer des travaux dans les communes (désherbage, entretien espaces verts, peinture routière...) et le suivi du prêt et installation de matériel pour les différentes manifestations sur le territoire.

Un agent est mis à disposition de la commune de Champfrémont.

Ce sont environ 3 500 heures qui ont été effectuées pour les communes et près de 500 heures dans le cadre des manifestations. Les agents ont aussi apporté leur aide aux autres services de la CCMA (1 800 heures).

Ils ont également remis en état des Points d'Apport Volontaire sur tout le territoire.

RESSOURCES HUMAINES

L'ÉLABORATION D'UN PROJET D'ADMINISTRATION

Le Projet d'administration est la déclinaison opérationnelle des orientations formulées par les élus.

Le Projet d'administration de la CCMA a été nommé le « Chemin de F.A.I.R.E. » (Fédérer, Animer, Innover, Réunir, Ensemble). Un groupe de travail pilote a été constitué pour mener à bien les travaux, en transversalité et transparence avec l'ensemble des agents, ainsi qu'en partenariat avec les secrétaires de mairies dans le cadre d'un schéma de coopération. Chacun s'est fortement impliqué.

La démarche a duré 18 mois, dans un esprit participatif, avec le respect du dialogue social afin de permettre l'évolution des services tout en valorisant l'existant.

Ce projet structurant marque une étape importante dans l'organisation et la transformation de la collectivité au service du territoire, des agents et des usagers. Cela a permis d'établir 5 axes et prioriser des fiches actions.

1. Renforcer l'image de la collectivité en tant qu'employeur

- Améliorer l'accueil de nouveaux agents
- Favoriser le développement du sentiment d'appartenance à la CCMA

LES RESSOURCES HUMAINES EN CHIFFRES :

- **91 agents** (71 Fonctionnaires, 18 contractuels permanents, 2 contractuels non permanents)
- **10%** de catégorie A, **21 %** de catégorie B, **69%** de catégorie C
- **51%** de Femmes, **49%** d'hommes
- **47 ans** de moyenne d'âge

2. Favoriser le « travailler ensemble »

- Faciliter la compréhension des relations de travail
- Interagir au quotidien avec les usagers (communication et signalétique)
- Informer les usagers des règlements

3. Améliorer le fonctionnement au quotidien

- Faire évoluer le règlement intérieur
- Améliorer les procédures de fonctionnement

4. Harmoniser les pratiques managériales

- Donner du sens aux missions de chacun

5. Favoriser les conditions d'une coopération CCMA/communes

- Poser les bases de la coopération



FINANCES

COMMENT SE DÉCOMPOSE LE BUDGET ?

La Communauté de Communes du Mont des Avaloirs dispose de 10 budgets :

- 1 budget principal regroupant les dépenses et recettes liées aux services suivants : Enfance, Jeunesse, Relais Petite Enfance, Tourisme, Culture, Économie, Bâtiments à vocation économique, voirie rurale, bâtiments administratifs et techniques, logements locatifs, environnement, mobilité, social, équipements sportifs et affaires générales
- 5 budgets annexes liés aux Zones d'Activités Intercommunales
- 4 budgets annexes pour les Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C.) qui doivent s'auto-équilibrer : eau potable, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et les déchets.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2024

Dépenses : 9 400 679 € / Recettes : 10 180 133 €

Les faits marquants :

- Des dotations de fonctionnement en baisse depuis 2015
- Des augmentations de charges liées notamment aux coûts de l'énergie
- Une dépense nouvelle pour l'amélioration de l'habitat dans le territoire avec l'animation de l'Opération Programmée de Rénovation de l'Habitat (OPAH)

LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2024

LE BUDGET 2024 EN CHIFFRES :

- **13 300 écritures** comptables
- **138 125 € de subventions** versées aux associations locales
- **78 775,95 € de fonds de concours** versés pour 6 communes

Dépenses : 3 200 160 € / Recettes : 3 285 582 €

Dans le cadre de son Pacte Financier et Fiscal, la CCMA a fléchi une enveloppe globale de 500 000 € pour la période 2022-2027. L'objectif est de soutenir financièrement les communes dans leurs projets d'investissement sous la forme de fonds de concours. Entre 2022 et 2024, la CCMA a déjà versé 310 901,04 € au titre des fonds de concours.



LA FLAMME OLYMPIQUE AU MONT DES AVALOIRS 29 MAI 2024

QUENTIN CORNU,
ATHLÈTE EMBLÉMATIQUE DU TERRITOIRE,
AU SOMMET DU BELVÉDÈRE



POUR REVIVRE EN IMAGES CET ÉVÉNEMENT UNIQUE DANS UNE
VIE ET POUR LE TERRITOIRE, SCANNEZ LES QR CODES

